

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT LANCE UNE AIDE DE 1 000 EUROS POUR LE LOGEMENT DES JEUNES ACTIFS

Action Logement lance le 18 février une nouvelle aide d'un montant de 1 000 euros en faveur des jeunes actifs. Destinée à les accompagner dans leur parcours logement, cette aide forfaitaire s'inscrit dans les dispositifs adoptés par les Partenaires sociaux le 4 février dernier, pour mettre en place des réponses opérationnelles et efficaces au service de la reprise économique, et répondre ainsi pleinement à la vocation d'utilité sociale du Groupe.

L'aide « Logement Jeunes Actifs » est délivrée par Action Logement à partir du 18 février 2021. Forfaitaire, d'un montant de 1 000 euros, elle s'adresse aux jeunes actifs de moins de 25 ans, disposant d'un bail locatif, dans l'emploi depuis moins de 18 mois et gagnant entre 0,3 et 1,1 SMIC. Les alternants peuvent également en bénéficier.

L'objectif de cette aide est de soutenir les nouveaux actifs aux revenus modestes dans le paiement de leurs charges locatives, alors qu'ils doivent affronter un contexte économique et social particulièrement difficile.

Les Partenaires sociaux, fortement mobilisés pour proposer des solutions opérationnelles et efficaces afin de favoriser la reprise ont choisi, avec cette mesure, d'amplifier les aides mises à disposition des jeunes actifs aux revenus modestes, et de faciliter ainsi leur accès au logement pour favoriser leur accès à l'emploi.

Pour rappel, les jeunes actifs peuvent également bénéficier de :

- La garantie Visale : une caution gratuite pour faciliter l'accès au logement ;
- L'AVANCE LOCA-PASS® : un dépôt de garantie, remboursable en 25 mois, sans frais ;
- L'AIDE MOBILI-JEUNE® : jusqu'à 100 euros par mois pour alléger la quittance de loyer.

→ Retrouvez l'aide Logement Jeunes Actifs et les autres dispositifs (soumis à conditions de ressources) sur actionlogement.fr

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 51 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement - @Services_AL / www.visale.fr - @Visale_fr

CONTACT PRESSE

Action Logement

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr